

## ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

POUR UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES FOURNIS PAR LES INSTITUTIONS CLÉS, L'ITRAD ET LA DSP



### L'IMPORTANCE D'UN SECTEUR SEMENCIER EFFICIENT ET ORGANISÉ



AUGMENTATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Au Tchad, l'agriculture contribue pour près de 25 % au PIB et constitue la principale source d'emploi pour 80 % de la population active tchadienne. L'agriculture est donc un des principaux piliers du développement économique national. Seulement, il est actuellement loin d'exprimer tout son potentiel. Plusieurs facteurs expliquent la faible productivité du secteur agricole tchadien, parmi lesquels figure la faible disponibilité en intrants agricoles, tels que les semences adaptées de qualité. Celles-ci constituent l'un des facteurs d'amélioration de la productivité demandé par les producteurs.



FAIRE FACE AUX CONDITIONS CLIMATIQUES

Le Tchad fait face à des phénomènes environnementaux qui raréfient chaque année les ressources nécessaires au développement des activités agropastorales et halieutiques, et rendent la production agricole aléatoire. Dans le contexte actuel de changement climatique, où les pluies sont de plus en plus erratiques et imprévisibles, la demande pour des variétés adaptées à une période de végétation souvent plus courte et offrant des rendements plus élevés en résistant aux aléas climatiques, se renforcent.



L'impact attendu consiste en une augmentation des rendements agricoles de 10 à 30 % selon les provinces et les cultures, un accroissement et une diversification de la production agricole et un renforcement des systèmes d'alimentation rurale.

**LE PROFISEM+ renforce les capacités des structures d'encadrement de la filière pour une production de semences de meilleure qualité grâce à une diversité variétale plus importante et des contrôles effectifs.**



Jusqu'en 2016, il n'y avait que très peu de semences de qualité pour les principales cultures vivrières sur le marché tchadien. Elles étaient exclusivement produites par l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD). Depuis l'application de la loi semencière, l'ITRAD se limite à produire la semence de base relayant la production de semence commerciale à des producteurs privés qui seront également contrôlés et certifiés par la Direction des Semences et Plants (DSP). En appuyant ce mécanisme, le PROFISEM a contribué à augmenter la production de semence.



L'ITRAD est en charge de la recherche agronomique au niveau national. Au niveau de la filière semencière, l'Institut réalise la sélection variétale, produit les semences de base mais assure également la conservation des ressources phyto-génétiques et le maintien des variétés homologuées. L'ITRAD est donc responsable de la production de semences pré-base, c'est-à-dire des semences d'une ou plusieurs générations obtenues de la sélection, et des semences de base résultant des semences pré-base. Les semences de base sont ensuite distribuées pour multiplication aux producteurs. En résultent des semences dites 'commerciales' (R1 ; R2 ; etc.). Si la conformité de ces dernières aux conditions fixées par les règlements en vigueur et le respect de ces conditions est constaté par la DSP lors des inspections et de l'analyse des lots au laboratoire, on parle alors de semences certifiées.



Champs de semences de base d'arachide dans la ferme de l'ITRAD à Gassi

**La DSP quant à elle**, est directement rattachée au Ministère en charge de l'Agriculture. Elle a pour mission principale d'assurer le contrôle et la certification des semences et plants. Le processus de certification comprend des inspections effectués au champ et des contrôles au laboratoire. Ce processus caractérise l'originalité d'une production semencière certifiée par rapport à une production ordinaire, souvent destinée à la consommation. Le processus de certification se fait en 5 étapes :

- 1 Demande d'agrément** : Un producteur pour devenir commerçant de semences doit d'abord être agréé et inscrit dans un registre spécial tenu par la DSP.
- 2 Déclaration de la culture** : Le producteur doit déclarer ses cultures chaque saison pour bénéficier des services de contrôle et de certification. Les cultures non déclarées ne peuvent en aucun cas être acceptées comme source de semences commerciales.
- 3 Admission au contrôle** : L'admission au contrôle peut être accordée après que le producteur multiplicateur ait démontré sa capacité à mettre en œuvre les systèmes de certification applicables aux espèces qu'il veut produire.
- 4 Inspection ou contrôle au champs** : L'inspection au champ repose sur 2 à 4 contrôles, de l'étape du semis à la maturation physiologique. Ce contrôle a comme objectif d'assurer l'identité de la variété et sa pureté variétale, l'absence d'hors-type, de croisement avec une autre variété ou avec des mauvaises herbes de la même espèce ainsi que l'absence de maladies.
- 5 Contrôle au laboratoire** : Ce contrôle s'applique uniquement aux lots de semences provenant des champs acceptés lors des inspections aux champs. L'analyse au laboratoire évalue quatre paramètres, à savoir le taux d'humidité, la pureté spécifique, le poids de 1000 graines et le taux de germination.



Laboratoire de la DSP inauguré en 2016

## Notre impact



**Une diversité variétale accrue** : l'ITRAD, en collaboration avec les producteurs semenciers et leurs organisations, a introduit et testé 83 nouvelles variétés améliorées (sorgho, mil pénicillaire, maïs, niébé et arachide), dont un bon nombre a démontré une bonne adaptation aux conditions climatiques des zones agroécologiques du Tchad.



**Une augmentation significative de la quantité de semences de base certifiées mise à disposition** des multiplicateurs par l'ITRAD.



La mise en place d'un **laboratoire de contrôle qualité** équipé avec un **personnel formé** au sein de la DSP.



**Une plus grande effectivité du contrôle de la qualité des semences** au champ et au laboratoire effectué par la DSP.

## Nos objectifs en termes de renforcement des capacités des acteurs clés



Appui à l'ITRAD pour l'amélioration de la qualité et l'augmentation de la quantité de production de semences de base, ainsi que pour le renforcement de la sélection et de la maintenance variétale.



Formation des responsables de la sélection variétale et de la production de semences de base à la gestion des ressources phyto-génétiques et au stockage de semences.



Réhabilitation des infrastructures nécessaires au séchage et au stockage des semences ainsi qu'à la production en contre saisons.



Appui à la DSP en vue de la mise en place d'un système de contrôle et de certification des semences adapté au contexte local ainsi qu'à la portée des producteurs semenciers.



Renforcement des capacités de certification et de contrôle de semences au niveau national et provincial.



Appui dans la mise en œuvre de l'homologation des nouvelles variétés identifiées par l'ITRAD.